ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 65207

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la proposition faite page 59 du « rapport relatif aux conseils départementaux de l'ordre des médecins », remis par l'inspection générale des affaires sociales. Ce rapport préconise en effet de rénover les procédures de remplacement des médecins. Ainsi les « non-thésés » se verraient délivrer une autorisation de remplacement d'un an renouvelable ou jusqu'à l'obtention de la thèse. Pour les médecins, il s'agirait de supprimer les autorisations de remplacement en donnant accès à chaque médecin inscrit à une partie du fichier de l'ordre, par voie télématique. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65207
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 août 2001, page 4631